



Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration
tenue le 31 mars 2015 par web conférence

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2015
4. Suivi des réunions précédentes
5. Bilan financier au 18 mars 2015 et prévisions budgétaires
6. Rangement prioritaire des clubs - critères
7. Gala et congrès
 - 7.1. Programme de bourses
 - 7.2. Reconnaissance des commanditaires
 - 7.3. Conseil d'administration – postes en élection
 - 7.4. Comité de sélection du gala – représentant du CA
 - 7.5. Gala 2014 – sondage
 - 7.6. Ateliers
8. Jeux du Canada
9. Complexe Multisports de Laval
10. Camp estival
11. Compétitions
 - 11.1. Circuits nationaux
 - 11.2. Comité de régie des compétitions – recommandation
 - 11.3. Circuit Élite-ABC – coût d'inscription
 - 11.4. Tournoi bénéfice
 - 11.5. Tournoi A-B-C de Lévis – déficit
 - 11.6. Comité des officiels – recommandation
 - 11.7. Catégories d'âge
12. Équipe du Québec
13. Badminton Direct
14. Politique transgenre

- 15. Rapport d'étape
 - 15.1. Compétitions – participation
 - 15.2. Stages – participation
 - 15.3. Affiliations
- 16. Varia
 - 16.1. Gala Sports Québec
 - 16.2. Circuits collégial et universitaire
 - 16.3. Carte de crédit corporative
- 17. Date de la prochaine réunion
- 18. Levée de la réunion

Étaient présents : Monsieur Pierre Beaulieu, administrateur
Monsieur Bruno Bélisle, gouverneur
Monsieur Gaston Girard, gouverneur
Monsieur Mario Harbec, secrétaire
Monsieur Claude Tessier, président

Était présente d'office : Madame Chantal Brouillard, directrice générale

Absence motivée : Monsieur Piéric Langlais-Gagné, trésorier

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Claude Tessier déclare la réunion ouverte à 18h05.

2. Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION
CA-2015-1493**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Bruno Bélisle, propose l'adoption de l'ordre du jour.

UNANIMITÉ

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2015

**RÉSOLUTION
CA-2015-1494**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Pierre Beaulieu, propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2015.

UNANIMITÉ

4. Suivi des réunions précédentes

Madame Brouillard fait le suivi des dossiers en développement.

5. Bilan financier au 18 mai 2015 et prévisions budgétaires

Madame Brouillard commente les résultats des principaux postes budgétaires. Le surplus anticipé de 28 300 \$ devrait plutôt être d'environ 34 000 \$. Une première ébauche de prévisions budgétaires pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017 laisse entrevoir des déficits de 37 000 \$ et de 72 000 \$. Madame Brouillard énonce diverses pistes de solution pour faire face à cette situation.

**RÉSOLUTION
CA-2015-1495**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Bruno Bélisle, propose que le surplus de l'année financière 2014-2015 soit versé à l'encaisse.

UNANIMITÉ

6. Rangement prioritaire des clubs – critères

Madame Brouillard présente un projet de révision du système de pointage du rangement prioritaire des clubs.

**RÉSOLUTION
CA-2015-1496**

Monsieur Gaston Girard, appuyé par monsieur Bruno Bélisle, propose l'adoption du programme d'assistance financière dédiée à l'engagement des entraîneurs (Annexe 1).

UNANIMITÉ

7. Gala et congrès

7.1. Programme de bourses

Après discussion, les membres conviennent de ne pas modifier le programme de bourses.

7.2. Reconnaissance des commanditaires

Afin de donner suite à la résolution 1353 du 22 février 2012, madame Brouillard dépose un programme de reconnaissance des principaux commanditaires de la fédération prévoyant :

- la remise d'un nouveau trophée à chacune des entreprises;
- la lecture, lors du gala, d'un texte faisant notamment état des programmes supportés et du nombre d'années d'implication, accompagnée d'un support visuel.

7.3. Conseil d'administration – postes en élection

Madame Brouillard indique que les postes de président, de secrétaire et d'un administrateur sont en élection à la prochaine assemblée générale. La sollicitation de candidatures sera effectuée au cours des prochains jours afin de respecter les délais prévus aux Règlements généraux de la fédération.

7.4. Comité de sélection du gala – représentant du CA

Madame Brouillard annonce que monsieur Girard se joindra à messieurs Marc Champagne, Éric Dufour, Christian Guibourt et Alexandre Grosleau pour l'accompagner au sein du Comité de sélection du gala.

7.5. Gala 2014 - sondage

Madame Brouillard présente les résultats d'un sondage auprès des athlètes de l'Équipe du Québec relativement au Gala tenu à Drummondville en juin 2014. Neuf des 29 membres de l'Équipe y ont pris part. Ils sont généralement satisfaits sauf en ce qui concerne le coût du billet et la

durée des présentations aux récipiendaires. Les membres suggèrent de réduire, si possible, la durée des présentations.

7.6. Ateliers

Madame Brouillard précise que l'horaire du congrès permet la tenue d'un atelier. Le sujet retenu est le nouveau programme de certification des entraîneurs.

8. Jeux du Canada

Madame Brouillard remercie madame Danièle Bouffard, gérante, et monsieur Claude Tessier, entraîneur, pour leur implication au sein de la délégation québécoise. Elle souligne l'excellente préparation et la performance des athlètes qui ont permis de récolter les médailles d'or et d'argent en double féminin et la médaille de bronze au concours par équipe.

9. Complexe Multisports de Laval

Madame Brouillard fait part de l'évolution du dossier.

10. Camp estival

Madame Brouillard indique que la 34^e édition du camp estival durera quatre semaines. Les quatre entraîneurs requis ont été recrutés; trois d'entre eux ont participé au camp l'an dernier. Elle rappelle qu'un montant de 100 \$ du coût d'inscription est admissible au programme Placements Sports; des reçus pour don de charité seront remis en conséquence et Badminton Québec pourra bénéficier des mesures d'appariement.

11. Compétitions

11.1. Circuits nationaux

Madame Brouillard indique qu'une candidature a été reçue pour chacune des étapes québécoises des circuits nationaux. Après étude des documents fournis, les membres conviennent de la qualité de ces candidatures.

RÉSOLUTION CA-2015-1497

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Gaston Girard, propose de confier à l'Association de badminton de la région de l'Outaouais l'organisation de l'étape québécoise du circuit canadien junior de la saison 2015-2016.

UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION
CA-2015-1498**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Gaston Girard, propose de confier au club de badminton Rouge et Or l'organisation de l'étape québécoise du circuit canadien sénior de la saison 2015-2016.

UNANIMITÉ

11.2. Comité de régie des compétitions – recommandation

Madame Brouillard présente une recommandation du Comité de régie des compétitions visant à remplacer la Coupe Sports Experts, en baisse de participation, par un championnat des clubs qui clôturerait les activités du réseau interclubs.

Les membres constatent l'évolution du circuit interclubs Yonex et son potentiel de développement. Toutefois, le nombre d'équipes inscrites cette saison ne justifie pas la tenue d'un championnat provincial pour le moment.

Après discussion, les membres conviennent de conserver la Coupe Sports Expert et, si l'intérêt pour un championnat des clubs s'avère en cours de saison, celui-ci pourra être ajouté au calendrier de compétitions.

11.3. Circuit Élite-ABC – coût d'inscription

Madame Brouillard annonce qu'une partie des coûts d'inscription au circuit Élite-ABC est admissible au programme Placements Sports. Cela permettra à la fédération de recevoir d'importants revenus additionnels en vertu des mesures d'appariement. Cependant, afin de respecter les règles du programme Placements Sports, un profit minimum de 25 \$ doit être dégagé; pour ce faire, les coûts d'inscription devraient être augmentés de 2 \$. La personne s'inscrivant recevra cependant un reçu pour don de charité lui procurant une déduction fiscale. Le système d'inscription en ligne devra être modifié afin de recueillir les données requises à la production du reçu d'impôt.

**RÉSOLUTION
CA-2015-1499**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Pierre Beaulieu, propose

- ✓ d'augmenter de 2 \$ les coûts d'inscription aux tournois du circuit Élite-ABC afin de permettre à Badminton Québec de respecter les règles du programme Placements Sports;
- ✓ de modifier le système d'inscription en ligne afin de recueillir les renseignements requis à la production de

reçu d'impôt pour don de charité dans le cadre du programme Placements Sports.

UNANIMITÉ

11.4. Tournoi bénéfice

Madame Brouillard rappelle que la possibilité d'organiser un tournoi bénéfice au profit de la fédération avait été énoncée afin de profiter du programme Placements Sports. Or, la fédération atteindra presque l'appariement maximum avec l'admissibilité d'une partie des coûts d'inscription au camp estival et aux compétitions du réseau Élite-ABC.

Les membres conviennent de ne pas poursuivre le développement de ce projet pour l'instant.

11.5. Tournoi A-B-C de Lévis – déficit

Monsieur Beaulieu explique que, depuis quelques années, le Club de badminton Rouge et Or, organisateur du tournoi de Lévis, encourt un déficit. Le Conseil d'administration du Club désire encore organiser ce tournoi mais en autant qu'il ne soit pas déficitaire. Monsieur Beaulieu exprime sa préoccupation à ce qu'il n'y ait plus de tournoi organisé à Québec ou dans l'est de la province; la grande majorité des tournois se tiendrait alors dans la grande région de Montréal.

Monsieur Pierre Beaulieu se retire de la réunion.

Après discussion, les membres conviennent de poursuivre leur réflexion au sujet de l'aide à apporter au tournoi de Lévis et plus généralement à l'avenir des tournois dans l'est du Québec.

Monsieur Pierre Beaulieu réintègre la réunion.

11.6. Comité des officiels – recommandation

Madame Brouillard dépose une recommandation du Comité des officiels visant à mettre en place un système de rémunération horaire des officiels afin de rendre les coûts d'arbitrage plus équitables pour les comités organisateurs des tournois.

Après discussion, les membres demandent au Comité des officiels d'apporter des précisions aux éléments suivants :

- ✓ la formule proposée ne tient pas compte des responsabilités (ex. nombre de terrains, catégories, arbitre adjoint vs arbitre en chef);
- ✓ la formule proposée ne tient pas compte de la différence entre les circuits;
- ✓ avec la nouvelle formule, le dimanche matin, l'arbitre en chef pourrait travailler environ 4-5 heures à 12,68\$ pendant que l'adjoint pourrait arbitrer 5 parties à 15\$/partie (3-4 heures de travail);
- ✓ dans le tableau de statistiques, selon la formule actuelle, l'arbitre adjoint n'est pas payé pour les heures travaillées le dimanche matin alors que dans la formule proposée, il est payé.

11.7. Catégories d'âge

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

12. Équipe du Québec

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

13. Badminton Direct

Madame Brouillard présente une proposition d'affaire reçue de monsieur Keith Priestman de la compagnie Badminton Direct.

14. Politique transgenre

Ce sujet est reporté à une réunion ultérieure.

15. Rapport d'étape

15.1. Compétitions – participation

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

15.2. Stages – participation

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

15.3. Affiliations

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

16. Varia

16.1. Gala Sports Québec

Madame Brouillard annonce que monsieur Mohamed Lamine Kateb est finaliste dans la catégorie « Officiel provincial/national » au gala de Sports Québec qui se tiendra à Laval le 6 mai prochain.

16.2. Circuits collégial et universitaire

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

16.3. Carte de crédit corporative

Afin de diminuer les coûts de location de véhicule par les employés permanents, madame Brouillard suggère que la fédération se dote d'une carte de crédit offrant une protection d'assurance automobile.

**RÉSOLUTION
CA-2015-1500**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Pierre Beaulieu, propose que madame Chantal Brouillard soit autorisée à présenter à une institution financière une demande d'émission de carte(s) de crédit commerciale au nom de la Fédération québécoise de badminton inc. et que madame Chantal Brouillard soit autorisée à signer au nom de la corporation tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

UNANIMITÉ

17. Date de la prochaine réunion

Afin de discuter les points non traités aujourd'hui, les membres conviennent de tenir rapidement une autre réunion.

18. Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION
CA-2015-1501**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Mario Harbec,
propose la levée de l'assemblée à 22h40.

UNANIMITÉ

Lu et approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 avril 2015,
sur proposition de Monsieur Gaston Girard, appuyé(e) par Monsieur Claude Tessier,
et adoptée à l'unanimité.

Mario Harbec, secrétaire

Claude Tessier, président



**Programme d'assistance financière dédié à
l'engagement des entraîneurs.
Saison 2015 / 2016**

Processus d'évaluation des demandes des clubs

Ce document décrit le système de pointage utilisé pour l'évaluation des demandes de soutien financier présentées par les clubs.

19. Section 1 – l'entraîneur chef (15 points)

1.1 Formation académique (2 points)

- maîtrise ou doctorat en activité physique ou sport = 2 points
- baccalauréat en activité physique ou sport = 1.5 points
- baccalauréat dans une discipline connexe = 1 point
- autre formation pertinente = 0.5 point

1.2 Programme national de certification des entraîneurs (5 points)

- niveau 5 certifié = 5 points
- niveau 5 amorcé et minimum de 10 tâches complétées = 4 points
- niveau 4 certifié = 3 points
- niveau 4 amorcé et minimum de 6 tâches complétées = 2 points
- niveau 4 amorcé et moins de 6 tâches complétées = 1 point

1.3 Implication en 2014/2015 (5 points)

La note attribuée est constituée de la somme des points, jusqu'à un maximum de 5.

- directeur de stage à Badminton Québec = 1 point / stage
- entraîneur aux Jeux du Québec, Jeux du Canada, coupe provinciale par équipe = 1 point par compétition
- conférencier, rédacteur ou formateur lors d'activités ou de projets de Badminton Québec en coaching = 1 point par activité
- entraîneur à l'école estivale de Badminton Québec = 1 point
- entraîneur adjoint lors des camps d'entraînement et d'évaluation de l'Équipe du Québec = 1 point par activité

Pour chaque type d'implication, l'entraîneur peut également avoir participé à des activités comparables à celles-ci. Veuillez préciser la date, l'activité et l'organisme hôte et la personne à contacter pour confirmation.

1.4 Années d'expérience (3 points)

Les données présentées seront évaluées selon le nombre d'années d'expérience et le niveau d'implication. Pour une année donnée, ne tenir compte que du niveau le plus élevé en coaching, ne pas compter une année à plus d'un niveau.

- Nombre d'années International X 4 = pointage
- Nombre d'années National X 3 = pointage
- Nombre d'années Provincial X 2 = pointage
- Nombre d'années Régional X 1 = pointage

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 3 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 3 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 3 / 32 = 1,69$. La cote de votre club sera donc de 1,69.

Section 2 – La structure du club (20 points)

2.1 Les niveaux d'athlètes représentés au sein du club (4 points)

- Centre d'entraînement provincial = 4 points
- 6 niveaux d'athlètes avec au moins 4 athlètes par catégorie = 4 points
- 5 niveaux d'athlètes avec au moins 4 athlètes par catégorie = 3,5 points
- 4 niveaux d'athlètes avec au moins 4 athlètes par catégorie = 3 points
- 3 niveaux d'athlètes avec au moins 4 athlètes par catégorie = 2,5 points
- 5 niveaux d'athlètes avec au moins 3 athlètes par catégorie = 3 points
- 4 niveaux d'athlètes avec au moins 3 athlètes par catégorie = 2,5 points
- 3 niveaux d'athlètes avec au moins 3 athlètes par catégorie = 2 points
- 2 niveaux d'athlètes avec au moins 6 athlètes par catégorie = 1 point

2.2 Votre équipe d'entraîneurs (4 points)

Les données présentées seront évaluées selon le nombre d'entraîneurs et leur niveau de certification. L'entraîneur chef de votre club ne doit pas être considéré dans le calcul.

- Niveau 4 certifié = 4 points
- Niveau 3 certifié = 3 points
- Niveau 2 certifié ou compétition développement modules 4 et 5 formés = 2 points
- Niveau 1 certifié ou compétition développement modules 1, 2 et 3 formés = 1 point

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 4 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 4 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 4 / 32 = 2,25$. La cote de votre club sera donc de 2,25.

2.3 Nombre d'athlètes de votre club sélectionné au sein de l'Équipe du Québec au cours des 5 dernières saisons (6 points)

Le nombre de points attribués varie selon la division au sein de laquelle l'athlète a été sélectionné.

Saison	Nom de l'athlète	Division

Barème des points pour chaque division			
Espoir	Relève	Élite	Excellence
5	10	15	20

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 6 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 6 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 6 / 32 = 3,38$. La cote de votre club sera donc de 3,38.

2.4 Nombre d'athlètes ayant participé à au moins une compétition au sein des réseaux québécois. (6 points)

- 1 à 5 athlètes = 1 point
- 6 à 10 athlètes = 2 points
- 11 à 15 athlètes = 3 points
- 16 à 20 athlètes = 4 points
- 21 à 30 athlètes = 5 points
- 31 athlètes et plus = 6 points

Un athlète qui participe aux deux réseaux québécois marquera 2 points.

Section 3 – Performance des athlètes du club (45 points)

Seront considérés les résultats obtenus au cours de la saison 2014/2015.

3.1 Au championnat provincial catégories d'âge (6 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points pour chacune des épreuves du championnat provincial. Aucun point de participation ne sera accordé. Les athlètes doivent donc remporter leur première ronde pour obtenir des points.
- Voici le barème d'attribution des points :

Pee-Wee	Benjamin	Cadet	Juvenile
Champion = 5 points	Champion = 10 points	Champion = 15 points	Champion = 15 points
Finaliste = 4 points	Finaliste = 8 points	Finaliste = 13 points	Finaliste = 13 points
½ finale = 2 points	½ finale = 6 points	½ finale = 10 points	½ finale = 10 points
	¼ finale = 2 points	¼ finale = 4 points	¼ finale = 4 points

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 6 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 6 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 6 / 32 = 3,38$. La cote de votre club sera donc de 3,38.

3.2 Au réseau provincial par catégories d'âge (4 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points selon leur rang au classement cote 2/3 du réseau provincial.
- Voici le barème d'attribution des points :

Pee-Wee	Benjamin	Cadet	Juvenile
1 ^e = 5 points	1 ^e = 10 points	1 ^e = 15 points	1 ^e = 15 points
2 ^e et 3 ^e = 4 points	2 ^e et 3 ^e = 9 points	2 ^e et 3 ^e = 14 points	2 ^e et 3 ^e = 14 points
4 ^e à 6 ^e = 3 points	4 ^e et 5 ^e = 8 points	4 ^e et 5 ^e = 13 points	4 ^e et 5 ^e = 13 points
7 ^e à 10 ^e = 1 point	6 ^e et 7 ^e = 7 points	6 ^e et 7 ^e = 12 points	6 ^e et 7 ^e = 12 points
	8 ^e à 10 ^e = 6 points	8 ^e à 10 ^e = 11 points	8 ^e à 10 ^e = 11 points
	11 ^e à 14 ^e = 4 points	11 ^e à 14 ^e = 9 points	11 ^e à 14 ^e = 9 points
	15 ^e à 18 ^e = 2 points	15 ^e à 18 ^e = 7 points	15 ^e à 18 ^e = 7 points
	19 ^e et 20 ^e = 1 point	19 ^e à 22 ^e = 5 points	19 ^e à 22 ^e = 5 points
		23 ^e à 26 ^e = 3 points	23 ^e à 26 ^e = 3 points
		27 ^e à 30 ^e = 1 point	27 ^e à 30 ^e = 1 point

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 4 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 4 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 4 / 32 = 2,25$. La cote de votre club sera donc de 2,25.

3.3 Au championnat provincial A Élite et B (6 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points pour chacune des épreuves du championnat provincial. Aucun point de participation ne sera accordé. Les athlètes doivent donc remporter leur première ronde pour obtenir des points. Aucun point ne sera attribué aux athlètes de la classe C.
- Voici le barème d'attribution des points :

A Élite	B
Champion = 20 points	Champion = 10 points
Finaliste = 18 points	Finaliste = 8 points
½ finale = 16 points	½ finale = 6 points
¼ finale = 12 points	¼ finale = 4 points

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 6 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 6 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 6 / 32 = 3,38$. La cote de votre club sera donc de 3,38.

3.4 Au réseau provincial A Élite et B (4 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points selon leur rang au classement cote 2/3 du réseau provincial. Aucun point ne sera attribué aux athlètes de la classe C.
- Voici le barème d'attribution des points :

A Élite	B
1 ^e = 20 points	1 ^e = 10 points
2 ^e et 3 ^e = 19 points	2 ^e et 3 ^e = 9 points
4 ^e et 5 ^e = 18 points	4 ^e et 5 ^e = 8 points
6 ^e et 7 ^e = 17 points	6 ^e et 7 ^e = 7 points
8 ^e à 10 ^e = 16 points	8 ^e à 10 ^e = 6 points
11 ^e à 14 ^e = 13 points	11 ^e à 14 ^e = 4 points
15 ^e à 18 ^e = 10 points	15 ^e à 18 ^e = 2 points
19 ^e à 22 ^e = 7 points	19 ^e et 20 ^e = 1 point
23 ^e à 26 ^e = 4 points	
27 ^e à 30 ^e = 1 point	

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 4 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 4 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 4 / 32 = 2,25$. La cote de votre club sera donc de 2,25.

3.5 Au championnat canadien U14 – U16 – U19 – U23 (6 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points pour chacune des épreuves du championnat canadien. Aucun point de participation ne sera accordé. Les athlètes doivent donc remporter leur première ronde pour obtenir des points.
- Voici le barème d'attribution des points :

U14	U16	U19	U23
Champion = 20 points	Champion = 30 points	Champion = 30 points	Champion = 20 points
Finaliste = 15 points	Finaliste = 25 points	Finaliste = 25 points	Finaliste = 15 points
½ finale = 10 points	½ finale = 15 points	½ finale = 15 points	½ finale = 10 points
¼ finale = 5 points	¼ finale = 10 points	¼ finale = 10 points	¼ finale = 5 points

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 6 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 6 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 6 / 32 = 3,38$. La cote de votre club sera donc de 3,38.

3.6 Au réseau national U16 et U19 (4 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points selon leur rang au classement cote 2/3 du réseau national.
- Voici le barème d'attribution des points :

U16	U19
1 ^e = 30 points	1 ^e = 30 points
2 ^e et 3 ^e = 25 points	2 ^e et 3 ^e = 25 points
4 ^e à 6 ^e = 20 points	4 ^e à 6 ^e = 20 points
7 ^e à 10 ^e = 15 points	7 ^e à 10 ^e = 15 points
11 ^e à 15 ^e = 10 points	11 ^e à 15 ^e = 10 points
16 ^e à 21 ^e = 5 points	16 ^e à 21 ^e = 5 points
22 ^e à 25 ^e = 3 points	22 ^e à 25 ^e = 3 points
26 ^e à 30 ^e = 1 points	26 ^e à 30 ^e = 1 points

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 4 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 4 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 4 / 32 = 2,25$. La cote de votre club sera donc de 2,25.

3.7 Au championnat canadien sénior (6 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points pour chacune des épreuves du championnat canadien. Aucun point de participation ne sera accordé. Les athlètes doivent donc remporter leur première ronde pour obtenir des points.
- Voici le barème d'attribution des points :

Sénior
Champion = 30 points
Finaliste = 25 points
½ finale = 20 points
¼ finale = 15 points

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 6 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 6 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 6 / 32 = 3,38$. La cote de votre club sera donc de 3,38.

3.8 Au réseau national sénior (4 points)

- Les athlètes inscrits à l'annexe 1 du formulaire de demande cumulent des points selon leur rang au classement cote 2/3 du réseau national.
- Voici le barème d'attribution des points :

Sénior
1 ^e = 30 points
2 ^e et 3 ^e = 25 points
4 ^e à 6 ^e = 20 points
7 ^e à 10 ^e = 15 points
11 ^e à 15 ^e = 10 points
16 ^e à 21 ^e = 5 points
22 ^e à 25 ^e = 3 points
26 ^e à 30 ^e = 1 points

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 4 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 4 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 4 / 32 = 2,25$. La cote de votre club sera donc de 2,25.

3.9 Nombre d'athlètes de votre club ayant participé au circuit international sénior (5 points)

- Les données présentées seront évaluées selon le nombre d'athlètes, le nombre de compétitions et l'envergure de ces compétitions. Une note comparative sera attribuée.

Section 4 - L'entraîneur chef a développé des athlètes de haute performance au cours des 5 dernières saisons.

4.1 Nombre d'athlètes sélectionnés au sein de l'Équipe du Québec (6 points)

Indiquez le nom de l'athlète et la dernière saison au cours des 5 dernières, ou vous entraîniez un athlète faisant partie de l'équipe du Québec. Indiquez également le club pour lequel vous étiez entraîneur. Le nombre de points attribués varie selon la division au sein de laquelle l'athlète a été sélectionné.

Saison	Nom de l'athlète	Division	Club

Barème des points pour chaque division

Espoir	Relève	Élite	Excellence
5	10	15	20

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 6 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 6 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 6 / 32 = 3,38$. La cote de votre club sera donc de 3,38.

4.2 Nombre de champions et finalistes provinciaux (7 points)

Badminton Québec recensera ces données et dressera la liste des champions et finalistes de chaque club où l'entraîneur aura été actif lors des 5 dernières saisons;

- 2 points sont accordés aux champions et 1 point aux finalistes;
- toutes les épreuves sont comptabilisées;
- seront comptabilisées, les catégories pee-wee, benjamin, cadet et juvénile du championnat provincial Black Knight / Intersport / Ashaway;
- seront comptabilisées, les classes A Élite et B.

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 7 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 7 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 7 / 32 = 3,94$. La cote de votre club sera donc de 3,94.

4.3 Nombre de champions et finalistes nationaux (7 points)

Badminton Québec recensera ces données et dressera la liste des champions et finalistes de chaque club où l'entraîneur aura été actif lors des 5 dernières saisons;

- 2 points sont accordés aux champions et 1 point aux finalistes;
- toutes les épreuves sont comptabilisées;
- seront comptabilisées, les catégories U14, U16, U19 et U23 du championnat canadien junior et la classe ouverte du championnat canadien fermé.

La somme des points obtenu par chaque club sera transposée sur la note maximale de 7 points. (exemple : le club classé au 1^{er} rang de ce critère totalise 32 points. Sa note est donc de 7 points. La somme des points obtenu par votre club pour ce critère est de 18. La règle de trois s'applique, soit $18 \times 7 / 32 = 3,94$. La cote de votre club sera donc de 3,94.